

DEPARTEMENT
DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	13
Représentés	2
Votants	13
Votes exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt et deux, le vendredi 9 septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.
Date de la convocation : 02-06-2022
Secrétaire de séance : Adrien LEBAS

Conseillers présents : DUBUIS Didier, VILLENEUVE Claude, PILLET Bruno, VEZINE Stéphane, GARDE Delphine, LEYMARIE Christian, AUZELOUX Christelle, VILLENEUVE Dominique, GOFFLO Sandrine, PICARDA Caroline, LEBAS Adrien, DUCHOWICZ Carine, ROUQUIÉ Yoann.

Conseiller absent excusé :

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : LOUBRIAT Clément avait donné pouvoir à Caroline PICARDA, CAMUS Franck avait donné pouvoir à Adrien LEBAS

Conseillers absents non excusés :

OBJET : Aménagement d'un city stade – demande de subvention FEADER-LEADER auprès du Territoire Ouest Corrèzien

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet finalisé de création d'un city stade avec aire de jeux pour enfants et pistes d'athlétisme, au lieu-dit « La Prodelie » sur les parcelles AE 377, 378, 380, 381, appartenant à la commune d'Yssandon.

Il précise que ces installations seront utilisables par l'ensemble de la population et accessoirement pour les activités sportives scolaires.

Les travaux sont estimés à 78 593,12 € HT (94 311,75 € TTC).

Il s'agit, par la présente délibération, de solliciter une subvention FEADER-LEADER auprès du Territoire Ouest Corrèzien pour l'aménagement d'un city stade.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Aménagement city stade	78 593,12 €	FEADER	62874,50 €	80,00
		Autofinancement	15 718,62 €	20,00
TOTAL	78 593,12 €	TOTAL	78 593,12 €	100

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le plan de financement lié à l'aménagement d'un city stade tel qu'énoncé ci-dessus,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20220909-DE2022-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2022
Publication : 12/09/2022

- D'autoriser le Maire à solliciter une subvention FEADER à hauteur de 80% du projet HT auprès du Territoire Ouest Corrèzien dans le cadre du programme FEADER/LEADER pour financer cette opération,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Publié le 12.09.2022

Pour copie conforme
Le Maire,

